

ipst
cnam

**Prends une longueur
d'avance, choisis
l'alternance !**



LICENCE
Ressources
Humaines
FORMATION
EN ALTERNANCE



Ressources Humaines

À l'ipst-Cnam, nous sommes fiers de vous présenter une opportunité d'apprentissage dynamique et innovante qui allie théorie et pratique, tout en vous préparant à une carrière réussie. Dans ce programme, vous découvrirez un environnement d'apprentissage stimulant, encadré par des professionnels chevronnés, où chaque jour est une occasion de grandir, d'apprendre et de progresser vers vos objectifs professionnels.

NOTRE PROGRAMME REPOSE SUR 3 OBJECTIFS CLÉS :

- 1. Vous rendre opérationnel dans les domaines des ressources Humaines :** Grâce à une formation complète et pratique, vous aurez les compétences essentielles pour exceller dans ces domaines.
- 2. Vous proposer des cours avec des intervenants de qualité reconnue pour leur pédagogie et leurs expertises :** Nous avons conçu une expérience d'apprentissage exceptionnelle avec des enseignants hautement qualifiés et expérimentés.
- 3. Vous rendre compétent pour assumer des postes à responsabilité intermédiaire :** Notre programme est conçu pour vous préparer à des rôles de leadership dans le monde professionnel.

— Pour qui ?

- Titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2.
- Titulaires d'un titre professionnel de niveau 5 enregistré auprès de France Compétences.
- Avoir suivi une formation équivalente à la L1 et à la L2 avec un minimum dans les matières ressources humaines.
- Justifiant d'un niveau de formation équivalent à un diplôme Bac+2 par le biais de la VES.
- Justifiant d'une expérience professionnelle ou personnelle via la VAE ou la VAPP.

Programme (497 heures de formation)

- Droit du travail : relations individuelles (DRS101)
- Droit du travail : relations collectives (DRS102)
- Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines (FPG001)
- Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique (FPG003)
- Gestion de la paie (FPG104)
- Gestion de la paie (Approfondissements) (FPG115)
- SIRH (FPG105)
- GRH, dialogue social et transformations des organisations (FPG109)
- Outils RH (FPG114)
- Data RH (FPG119)
- Comptabilité et contrôle de gestion- Découverte (CCG100)
- Anglais professionnel (ANG320)
- Expérience professionnelle, rapport d'expérience et séminaire de méthodologie (UAMG04)

MODALITÉ DE LA FORMATION

**3 jours en entreprise
et 2 jours en centre
de formation**

Dans le cadre de l'alternance, les étudiants doivent rédiger un rapport d'expérience professionnelle permettant de faire le lien entre les éléments théoriques acquis en formation et leur pratique professionnelle en entreprise.

Carrières PRO

- Consultant RH
- Assistant(e) RH
- Chargé de recrutement
- Chargé d'études RH

Poursuite BAC +5

- Accès aux Masters «Management, organisation et conduite du changement» et «Management des risques QSE et RSE» de l'ipst-Cnam

Compétences

Ces compétences couvrent les principales responsabilités dans le domaine des ressources humaines :

- Maîtriser les politiques RH
- Appliquer les outils RH
- Maîtriser les outils et les méthodes de la communication interne et les NTIC
- Être capable d'assister le DRH
- Assister les managers dans la mise en œuvre des outils RH
- Superviser et gérer l'administration du personnel

Code diplôme : LG03605A



Contact

Valérie CROUZIL

Gestionnaire en scolarité Alternance
05.62.25.52.46
valerie.crouzil@ipst-cnam.fr

Catherine CUBELES

Responsable de Formation
catherine.cubeles@lecnam.net

INSCRIPTION À LA FORMATION

Etape 1 : Être admissible

- Le futur alternant doit avoir les prérequis nécessaires pour pouvoir postuler à la formation (voir «pour qui?»).

Etape 2 : Candidater à la formation

- Dépôt du dossier de candidature
- Après l'étude de votre dossier vous serez invité à un entretien
- Reception du courrier d'admissibilité.

Etape 3 : Trouver un employeur

- Vous avez jusqu'à 3 mois après la date de la rentrée scolaire pour trouver un employeur.

Les aides

Aide au permis : Cette aide de 500€ est accordée aux **apprentis** pour financer leur permis de conduire.

Mobili-jeune : Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du montant de votre loyer.

Aide au Logement (APL) : Celle-ci est versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La prime d'activité : En tant qu'apprenti, vous pouvez potentiellement bénéficier de la prime d'activité sous certaines conditions.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [midisup.com](https://www.midisup.com)

**ipst
cnam**

**Maison de la Recherche
et de la Valorisation**

75, cours des sciences - 118, route de
Narbonne 31062 Toulouse cedex 9

 contact@ipst-cnam.fr

 [ipst.cnam.fr](https://www.ipst.cnam.fr)  05.62.25.52.00

    [ipst_cnam_officiel](https://www.instagram.com/ipst_cnam_officiel)

— Quel contrat ?

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Un contrat de 2 ans
- De 16 à 29 ans révolus

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Un contrat de 2 ans
- À partir de 16 ans et sans condition d'âge limite pour les jeunes souhaitant compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Grâce à l'alternance, vous avez la possibilité de poursuivre votre formation tout en étant rémunéré et les frais de formation sont pris en charge par votre employeur.

